

REGLEMENT DU JEU « COFFRET FEMMES FATALES »

Article 1 : Organisateur

La société EAGLEMOSS FRANCE, SAS au capital de 130.000 euros dont le siège social est situé au 90 boulevard National 92250 La Garenne Colombes et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 333 761 377 (ci-après désignée l'« **Organisateur**») organise un grand jeu gratuit sans obligation d'achat du 03 Avril 2015 au 30 Juin 2015 minuit (ci-après désigné le « **Jeu** »).

Article 2 : Participants

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine à l'exclusion des membres du personnel de l'Organisateur ainsi que des membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs) participant au Jeu selon les modalités indiquées au point 3.1 (ci-après désigné le « **Participant** »).

L'Organisateur se réserve la faculté à tout moment de procéder à toutes les vérifications qui s'imposeraient. Il pourra décider d'exclure un Participant et, de fait, annuler l'attribution éventuelle du lot s'il apparaît que ledit Participant a fraudé ou tenté de frauder, ou confié à l'Organisateur des données erronées, incomplètes ou inexactes et ce, sous quelle que forme que ce soit.

Article 3 : Dotation du Jeu

Le lot à gagner est une boîte de 3 figurines DC Comics Femmes Fatales d'une valeur de 60€ (soixante euros) (ci-après dénommé le « **Lot** »).

Les photographies ou représentations graphiques présentant les produits proposés en dotation du présent Jeu ont exclusivement une fonction d'illustration et n'ont pas de caractère contractuel.

Aucune compensation financière ou échange quel qu'il soit ne sera accepté en remplacement du Lot gagné.

Article 4 : Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le Participant doit, au plus tard avant le 30 Juin 2015 à minuit, (date et heure françaises de connexion faisant foi) :

1. se connecter sur la page du Site de l'Organisateur, accessible à l'adresse <https://shop.eagleboss.com/fr/concours> (ci-après désigné le « **Site** »)
2. répondre à la question posée et renseigner ses coordonnées (nom, prénom et adresse e-mail) sur le formulaire prévu à cet effet (ci-après désigné le « **Formulaire** »)
3. cliquer sur le bouton « Je participe au Jeu et accepte le règlement ».

Aucun autre moyen de participation (notamment par courrier postal ou courrier électronique) ne sera pris en compte.

Seuls les Formulaires correctement complétés et validés avant la date et l'heure limite de participation seront pris en compte, étant précisé que seule l'heure du système informatique de l'Organisateur fait foi.

Il est strictement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou

d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou de la désignation d'un gagnant.

Article 5 – Attribution du Lot

5.1 Détermination du gagnant

Le gagnant du lot sera

- le Participant ayant correctement renseigné le Formulaire et donné la bonne réponse à la question posée avant la date d'expiration de participation au Jeu, *ou dans le cas où plusieurs Participants auraient trouvé la bonne réponse à la question posée,*

- le Participant ayant correctement renseigné le Formulaire et donné la bonne réponse à la question posée avant la date d'expiration de participation au Jeu et ayant été tiré au sort lors du tirage au sort qui sera effectué par l'Organisateur au plus tard le 4 Mars 2015

(ci-après désigné le « **Gagnant** »).

Le Gagnant sera personnellement averti par courrier électronique de l'Organisateur à l'adresse e-mail qu'il aura indiqué sur le Formulaire. Il disposera alors d'un délai de 7 jours calendaires à compter de la réception de cet e-mail, pour confirmer par courrier électronique l'acceptation du Lot, son adresse postale complète et son numéro de téléphone, à l'adresse e-mail indiquée par l'Organisateur.

Tout Gagnant qui n'aurait pas répondu dans les délais sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement au Lot gagné. Celui-ci sera alors réattribué par tirage au sort parmi les Participants ayant correctement renseigné le Formulaire et donné la bonne réponse à la question posée avant la date d'expiration de participation au Jeu.

Il appartient au Participant de veiller à la validité de son adresse électronique. L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de non-délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le Participant sur son Formulaire, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau Internet ou pour tout autre motif extérieur à l'Organisateur. L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le gagnant.

Les coordonnées inexploitable (erronées ou dont l'adresse se révélera fautive après vérification) ne seront pas prises en compte. Dans cette hypothèse, le Gagnant perdra le bénéfice de son lot. Celui-ci sera alors réattribué par tirage au sort parmi les Participants ayant correctement renseigné le Formulaire et donné la bonne réponse à la question posée avant la date d'expiration de participation au Jeu.

5.2 Envoi du Lot au Gagnant

Le Gagnant recevra son Lot par tout moyen de transport à sa convenance dans un délai maximum de 3 mois à compter de la date de réception par l'Organisateur de l'e-mail de confirmation ci-dessus.

Le Gagnant fera éllection de domicile à l'adresse qu'il aura indiquée et confirmée. Il lui appartient de veiller à l'exactitude de son adresse postale, étant précisé que l'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de non-réception du lot, suite à la communication d'une adresse postale erronée et/ou incomplète.

Le Lot qui ne pourrait être distribué par suite d'une erreur et/ou omission dans les coordonnées postales et/ou e-mail du Gagnant, ne pourra donner lieu à aucune compensation financière et sera réattribué par tirage au sort parmi les Participants ayant

correctement renseigné le Formulaire et donné la bonne réponse à la question posée avant la date d'expiration de participation au Jeu.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable des retards et/ou des pertes en cours d'acheminement du fait des services postaux ou des transporteurs, ni de destruction totale ou partielle du Lot en cours de transport.

5.3 Publicité des résultats

Le Gagnant accepte que ses prénom et nom puissent être publiés par l'Organisateur sur le Site ainsi que, le cas échéant sur sa page facebook, sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son lot.

Article 6 : Remboursement des frais de connexion au Site

L'accès au Site et la participation au Jeu sont gratuits.

Les fournisseurs d'accès à Internet offrant actuellement, une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

A titre exceptionnel, pour le Participant qui ne disposerait pas d'un accès à internet sur une base gratuite ou forfaitaire (c'est à dire qui accèderait au Jeu à partir de la France métropolitaine, via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé - c'est à dire hors abonnements câble, ADSL et forfaits incluant ou offrant les coûts de communication), l'Organisateur procédera, sur simple demande, au remboursement forfaitaire des frais de connexion Internet occasionnés par sa participation au Jeu sur la base d'une connexion de 5 minutes à hauteur de 0,05 centimes d'euros TTC par minutes, soit un remboursement total de 0,25 centimes d'euros.

Toute demande de remboursement devra être effectuée sur papier libre au plus tard 30 jours après la date de connexion au Site et de participation au Jeu et adressée par courrier postal exclusivement à l'adresse suivante : « EAGLEMOSS France - Jeu Femmes Fatales - 90 boulevard National - 92250 La Garenne Colombes » et être accompagnée des éléments suivants :

- indication de noms, prénom et adresse postale personnelle du Participant
- l'indication de la date, heure et durée de la connexion au Site
- copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel le Participant est abonné, faisant apparaître les dates et heures de ses connexions au site

Il ne peut y avoir qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) de la connexion au Site effectuée sur la durée du Jeu.

Le remboursement sera honoré dans un délai de 3 mois à partir de la réception de la demande de remboursement. Toute demande de remboursement incomplète, illisible ou comportant des coordonnées erronées ou présentée hors délai sera rejetée.

Article 7 : Protection des données à caractère personnel

Les informations personnelles collectées sont nécessaires pour pouvoir participer au Jeu et sont destinées au service client de l'Organisateur. Conformément à la Loi Informatique

et Libertés du 06/01/1978 modifiée, le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur ses données nominatives. Pour exercer ses droits, il suffit de contacter l'Organisateur à l'adresse postale suivante : « EAGLEMOSS France - Jeu Femmes Fatales - 90 boulevard National - 92250 La Garenne Colombes ».

Toutefois, le Participant qui exercera son droit de suppression des données les concernant avant la date d'expiration du Jeu sera réputé renoncer à sa participation au Jeu.

Sauf opposition de sa part, le Participant est susceptible de recevoir des informations commerciales sur les produits de l'Organisateur par voie postale et voie électronique.

Article 8 : Responsabilité

L'Organisateur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour sécuriser l'accès, la consultation et l'utilisation du Site. Le Site sera accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sauf en cas de force majeure ou de survenance d'un événement hors du contrôle de l'Organisateur et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du Site. Les interventions de maintenance pourront être effectuées sans que les Participants aient été préalablement avertis.

L'Utilisateur déclare accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet, et en particulier reconnaître que :

- son utilisation du Site se fait à ses risques et périls, le Site lui est accessible "en état" et en fonction de sa disponibilité
- la protection de ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique lui incombe et il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à les protéger des éventuels virus pouvant circuler sur le Site.

La connexion de toute personne au Site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, de telle sorte que celui-ci pourra être écourté, prorogé, reporté, modifié ou annulé.

Article 9 : Règlement du Jeu

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement disponible sur le Site avec un lien spécifique visible présent sur la page de participation au Jeu et déposé auprès de Maitres VITTU BICHON POMMIER, huissiers de justice, 8 rue Aboukir 92400 Courbevoie.

Le règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite faite à l'adresse suivante : « EAGLEMOSS France - Jeu Femmes Fatales - 90 boulevard National - 92250 La Garenne Colombes ».

Les frais postaux de la demande de communication du règlement du Jeu pourront, sur simple demande, faire l'objet d'un remboursement sur la base d'un envoi au tarif lent 20 grammes. Le remboursement sera effectué par virement bancaire, la demande de remboursement devant être accompagnée d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) et contenir les coordonnées complètes du Participant (nom, prénom, adresse, code postal et ville). Le remboursement sera honoré dans un délai de 3 mois à partir de la réception de la demande de remboursement.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment : toute modification donnera lieu à un nouveau dépôt auprès de l'huissier de justice précité, et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne sur le Site. Il s'appliquera alors à tous les Participants. Ceux-ci sont invités à le consulter régulièrement.

Si l'une quelconque des dispositions du présent règlement est tenue pour nulle et sans objet, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres dispositions du règlement, qui conserveront leurs entiers effets.

Article 10 : Propriété intellectuelle

Le Site ainsi que chacun des éléments qui le composent pris indépendamment incluant des données, textes, images fixes ou animées, logotypes, sons, graphiques, fichiers, sont la propriété exclusive de l'éditeur du Site.

Toute représentation totale ou partielle du site ou d'un des éléments qui le composent sans l'autorisation expresse de l'éditeur du Site est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Les marques et les logotypes figurant sur le Site sont des marques déposées. Toute reproduction, imitation ou usage, total ou partiel, de ces signes distinctifs sans autorisation expresse de leur titulaire et en violation des interdictions prévues aux Articles L.713-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle engage la responsabilité de leur auteur.

Les autres signes distinctifs, notamment les dénominations sociales, noms commerciaux, enseignes, noms de domaine reproduits sur le site sont la propriété de l'éditeur du Site ou de tiers et toute reproduction sans autorisation expresse est susceptible de constituer une usurpation engageant la responsabilité de son auteur sur le fondement de l'article 1382 du Code civil.

L'utilisation de tout lien hypertexte renvoyant sur le Site doit obligatoirement être préalablement autorisée par l'Organisateur.

Article 11 : Loi applicable – Gestion des litiges

Le présent règlement est soumis à la Loi française.

En cas de réclamations, pour quelles que raisons que ce soit, les demandes seront adressées à l'Organisateur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 (trois) mois à compter de la date de clôture du Jeu à l'adresse suivante : « EAGLEMOSS France - Jeu Femmes Fatales - 90 boulevard National - 92250 La Garenne Colombes ».

Les données résultant des systèmes et fichiers informatiques de l'Organisateur ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion, aux informations communiquées par le Participant ainsi qu'à la régularité de la participation d'une personne au Jeu.

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu et qui ne pourrait être réglé à l'amiable, sera soumis aux tribunaux français compétents.